

ASSURINCO

Une nouvelle idée
de l'assurance tourisme et loisirs

Nouveautés sur la Garantie
ANNULATION EN CAS D'EPIDEMIE OU PANDEMIE

TEST POSITIF A LA COVID19

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ANNULATION

DANS LES CAS SUIVANTS

Contre-indication médicale au voyage à justifier	Refus d'embarquement à l'aéroport, voie ferroviaire, à la gare routière ou portuaire pour **prise de température**	En cas de changement des conditions sanitaires au moment du départ : le pays de destination ou le trans-porteur impose **un test PCR/ANTIGENIQUE négatif**
CONDITIONS À RESPECTER		
Transmettre le Certificat Médical Confidentiel (à télécharger à l'ouverture du sinistre) rempli et signé par vous-même et par votre médecin traitant, attestant de votre incapacité à voyager	Transmettre un justificatif émis par la compagnie de transport ou autorités sanitaires certifiant l'évènement	Votre test positif à la COVID19 doit être accompagné de tout justificatif attestant du changement de conditions sanitaires.
GARANTIES/FRANCHISES RETENUES		
ANNULATION EN CAS D'EPIDÉMIE OU PANDÉMIE **Motif : Maladie grave suite à Epidémie Pandémie** *Franchise spécifique Covid 19*	**ANNULATION EN CAS D'EPIDÉMIE OU PANDÉMIE** **Motif : refus d'embarquement au départ** *Franchise spécifique Covid 19*	**ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES** *Franchise spécifique à l'annulation toutes causes justifiées*

⚠ Suite aux changements des conditions sanitaires, le motif cas contact n'est plus pris en charge au titre de la garantie ANNULATION



ASSURINCO

Une nouvelle idée
de l'assurance tourisme et loisirs

LE VACCIN COVID 19

PRISE EN CHARGE

DANS LE CAS SUIVANT

La destination exige d'avoir un **schéma vaccinal complet** à la COVID19

CONDITIONS À RESPECTER

Vous apportez la preuve

- que vous n'aviez pas connaissance de cette nouvelle condition au voyage au moment de la souscription de l'assurance et que le délai de vaccination (c'est-à-dire le moment où vous avez connaissance qu'il faut se faire vacciner et le départ) dépend des capacités des laboratoires à vous vacciner ainsi que de la période d'incubation du vaccin.
- ou que vous n'aviez pas la capacité de procéder à cette vaccination, suite à une contre-indication médicale de vaccination.

GARANTIE /MOTIF ET FRANCHISE RETENUS :

ANNULATION EN CAS D'EPIDÉMIE OU PANDÉMIE

Motif : Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

Franchise spécifique Covid 19



ASSURINCO

Une nouvelle idée
de l'assurance tourisme et loisirs

PENDANT LE SÉJOUR

LA COVID-19 À DESTINATION

A DESTINATION, VOUS ÊTES TESTÉ POSITIF À LA COVID 19 :

PRISE EN CHARGE

1 Vous n'avez pas besoin de soins médicaux :

Prise en charge des frais hôteliers
de mise en isolement imposé à hauteur de 150 € / nuit pendant 14 nuits maximum

+

Prise en charge du retour au domicile
si la durée de la quarantaine dépasse la date de retour

2 Vous avez besoin de soins médicaux

Prise en charge des frais médicaux et des frais d'hospitalisation
à hauteur du plafond et franchise indiqués sur le livret de conditions générales de l'assurance.

+

Prise en charge du retour au domicile OU rapatriement

CONDITIONS À RESPECTER

Vous ouvrez un dossier auprès du plateau d'assistance ouvert 24/24, 7/7 dont les coordonnées se trouvent sur le livret de conditions générales de l'assurance.

L'intervention de Mutuaide en cas d'assistance sur place dépend des décisions et protocoles sanitaires mis en place à destination.

GARANTIE /MOTIF ET FRANCHISE RETENUS :

ASSISTANCE EN CAS D'EPIDEMIE OU PANDEMIE
Franchise selon contrat

LES PRESTATIONS DE SÉJOUR ET/OU ACTIVITE NON CONSOMMÉES

PRISE EN CHARGE

DANS LE CAS SUIVANT

Vous avez été rapatrié à votre domicile suite à une hospitalisation

CONDITIONS À RESPECTER

Le remboursement des prestations terrestres non consommées ne fonctionne pas à la suite d'une isolement imposé. En effet, il ne s'agit pas d'un rapatriement médical ordonné par un médecin de MUTUAIDE Assistance, mais d'un isolement obligatoire selon les règles du pays visité.

Vous ouvrez un dossier auprès du plateau d'assistance ouvert 24/24, 7/7 dont les coordonnées se trouvent sur le livret de conditions générales de l'assurance.

GARANTIE /MOTIF ET FRANCHISE RETENUS :

INTERRUPTION DE SEJOUR
RAPATRIEMENT OU RETOUR ANTICIPE
Franchise selon contrat

Cette FAQ est un document à vocation commerciale et ne peut pas avoir de valeur contractuelle. Nous vous remercions de bien vouloir vous référer aux Conditions Générales de votre contrat d'assurance souscrit.
Merci de votre confiance